



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Bureau du 04 octobre 2019**

Délibération n°2019-009

Approbation du procès-verbal du bureau du 11 avril 2019

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 24 septembre 2012, accordant délégation au bureau
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°13 du 22 juin 2017, portant sur la constitution du bureau du conseil de gestion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du bureau du 11 avril 2019.

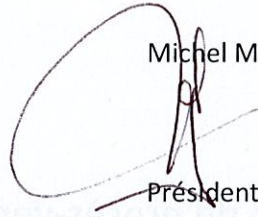
Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du bureau du 11 avril 2019.

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Michel MOLY



Président du conseil de gestion



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

17^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL

Date : 11 avril 2019

Lieu : Capitainerie de Saint-Cyprien
Saint-Cyprien

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Catégories des services de l'Etat

- Frédéric BERLIAT – DDTM
- Fabrice AUSCHER – DREAL Occitanie

Catégories des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Thierry DEL POSO – Commune de Saint-Cyprien

Catégories des organisations représentatives des professionnels

- Serge PALLARES – Union des Villes Portuaires de l'Occitanie
- Guilhem HUBERT – Association des armateurs privés français

Catégories des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

PROCURATIONS

- Jacques DIETRICH – Ifremer, pouvoir à Michel MOLY
- Philippe LENFANT – Université Perpignan *via Domitia*, pouvoir à Aline FIALA

Commissaires du gouvernement

- Frédéric BERLIAT – DDTM

Équipe du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (communication)
- J. CAMMAL (développement durable), Lauriane VASSEUR (pêches maritimes), Alizée MARTIN (Life MarHa), Eva SAHORES (Etudiante Science Po Paris)

Invités et accompagnants

- J.-R. BRUNET (Région Occitanie)

M. MOLY accueille les membres du bureau et de l'équipe. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h00.

Eléments d'introduction

M. MOLY remercie M. DEL POSO d'accueillir ce bureau du conseil de gestion dans ces très beaux locaux. Il rappelle l'importance de faire vivre le Parc, via en particulier, la définition très en amont des dates de sessions pour les bureaux et les conseils de gestion et ce, sur l'année entière. Or, cette disposition ne garantit pas une présence de tous. Si les réunions s'accumulent, il importe malgré tout de faire venir la totalité de ses membres, c'est le gage d'un Parc qui fonctionne.

Préalablement à l'adoption de l'ordre du jour, M. MOLY informe l'assemblée des échanges entre les Présidents des Parcs naturels marins et le Ministre d'Etat en charge de l'écologie. Pendant plus d'une heure, le ministre a donné beaucoup de chiffres, a confirmé que la création de l'OFB, basée sur la fusion de l'AFB et de l'ONCFS, était bien prévue au 1^{er} janvier 2020. Les présidents ont fait part de leur souhait d'avoir plus de précisions sur les chiffres communiqués en termes de possibilité de recrutements car il est difficile de comprendre s'il s'agit, au final, de 40 postes sur 3 ans ou de 12 postes. A ce titre, ils ont demandé des fiches plus détaillées sur cette programmation et le calendrier envisagé. Pour l'instant, aucune des précisions demandées n'a été diffusée aux présidents. Il leur a été confirmé également que l'avis conforme était bien une prérogative d'un Parc suivant un schéma bien précis en lien avec l'envergure des travaux. Enfin, le troisième sujet portait sur la nécessité d'organiser effectivement la redescende du pouvoir et donc, des décisions au niveau local.

Après la description de cette réunion, sur le fond et sur les participants, M. MOLY procède à la lecture du courrier adressé au ministre à la suite de cette rencontre, précisant ainsi que le rapport du CGEDD n'avait pas encore été rendu public et diffusé tout comme il était attendu que la répartition des attributions de postes dans les différents PNM soit connue de manière claire.

M. MOLY partage son satisfecit sur la réunion de lancement de la feuille de route « Ambition littoral » où près de 60 personnes ont échangé ensemble, agrémenté d'un système de vote en direct par zapette. Cette nouvelle méthode d'animation a été très appréciée de tous. La prochaine réunion, et donc le premier atelier, aura lieu le 19 avril.

M. PALLARES souligne le travail réalisé pour favoriser une ambition d'excellence en matière de gestion portuaire, via le dimensionnement d'une démarche de certification « Ports propres ». Tous les ports sont a priori concernés par ce sujet !

M. MAGNIN informe les membres du bureau du planning prévisionnel à venir sur la question des zones de protection forte. Le travail, dont Alizée MARTIN sera la cheville ouvrière, s'organisera autour de l'association des acteurs. Le principe est de concevoir une feuille de route pour que le conseil de gestion, lors de sa prochaine session en juin, donne un mandat *ad hoc* à un groupe de travail dédié. Cette démarche

d'ensemble s'appuie également sur un travail de réflexion interne et bénéficie également d'un cadre d'échanges opportun aux échelles nationale et internationale. Pour exemple le réseau MEDPAN (réseau méditerranéen de gestionnaires d'aires marine protégées) organise un atelier de 3 jours à Banyuls-sur-Mer fin avril pour partager les processus, méthodes et objectifs sous-jacents à cette démarche.

Sur les questions d'aménagement de sites de plongée, M. MAGNIN partage les travaux de concertation et d'association des plongeurs pour définir les besoins. Ce projet est complexe et prend du temps. L'objectif est d'aboutir à la mise en place en 2020 de ces bouées, en lien avec l'évolution du cadre de la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL). M.MOLY tient à faire mention du retour d'expérience sur les mouillages de la Réserve qui accueillent 30 000 plongées par an. Il sera important de prendre en compte l'impact de la plongée et de ne pas considérer ces équipements publics comme un dû.

M. MAGNIN indique également que l'UDSIS et le Parc sont à la recherche d'une date pour communiquer sur le travail réalisé dans le cadre du gréement en voile latine des optimists du centre de St Cyprien. Le principe serait d'organiser un petit évènement autour d'une conférence de presse des élus.

M. MOLY évoque la conférence de presse des pêcheurs professionnels de Port-Vendres en rappelant la nécessité de les relancer, pour qu'ils viennent au bureau et au conseil de gestion. L'origine du mécontentement est discutée, M. BERLIAT décrivant de manière plus précise les faits : cette manifestation pacifique de 20 pêcheurs, soit quasiment tous les pêcheurs de la prud'homie de Saint-Cyprien-Collioure, s'est tenue à la DML de Port-Vendres. Les gendarmes avaient en effet constaté des infractions lors d'une procédure de contrôle de routine. Les faits sont avérés et dépassent ce qui a été mentionné dans la presse, même s'il s'étonne de ce niveau de médiatisation. L'amende de 800 € n'était pas liée uniquement à l'absence du nom latin, mais aussi à deux poissons sous taille ainsi que le regroupement de poissons différents sous le même nom d'espèce. La bonne information du consommateur était en défaut. C'est donc un ensemble de manquements qui est sanctionné. Pour rappel, les services opèrent des contrôles de l'ordre de 1 à 1,5 contrôle/bateau/an sur les pêcheurs professionnels, ce qui est moins élevé que les contrôles sur les navires à passagers. Le taux d'infraction est de 10 à 15 % sur les contrôles opérés.

Proposition d'ordre du jour

- 1 - Introduction du Président et actualités AFB-OFB
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Approbation PV du 13/12/18
- 4 - Priorités de surveillance et contrôle 2019
- 5 - Point d'information Natura 2000 (site mixte et pSIC au large)
- 6 - Présentation du sujet de stage " Déploiement d'une démarche et d'outils valorisant les actions portées par les acteurs du territoire contribuant à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc "
- 7 - Point d'info sur le retour de l'atelier retour expérience de la pollution hydrocarbure de l'automne 2018 et l'intervention du syndicat mixte breton Vigipol
- 8 - Cahier des charges pour l'intervention d'un programmiste sur la maison du Parc
- 9 - Actions en communication/sensibilisation (évolution du site Web, film sur les canyons et programme " fête de la nature 2019 ")

1. Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY rappelle l'ordre du jour prévisionnel de cette session du bureau et en propose l'adoption.

M. MAGNIN précise qu'il n'y a pas eu pour cette session d'envoi de notes préparatoires. Il prend l'engagement de décliner une meilleure mise en contexte au sein de l'ordre du jour du prochain bureau pour permettre aux membres du bureau de mieux préparer la réunion.

La proposition d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 13 décembre 2018

M. MOLY soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 13 décembre 2018.

M. HUBERT souhaite que les termes « moins polluants », jugés trop péjoratifs soient enlevés et de préciser que les compagnies maritimes sont des vecteurs importants de découverte du Parc. Aujourd'hui, les difficultés rencontrées ne permettent pas de recruter, d'autant que parmi les personnels embauchés se trouvent des marins pêcheurs dont le secteur est également en crise. M. MAGNIN indique travailler avec Guilhem HUBERT sur ce sujet, l'objectif étant de réunir un petit groupe de travail et de proposer un compte-rendu général lors du conseil de gestion de juin.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 13 décembre 2018

Sous réserve de la prise en compte des modifications suivantes :

Point 1 : Supprimer « moins polluants »

Point 6 : Remplacer « Ce constat enjoint M. MOLY à proposer de travailler sur le sujet, en montrant l'importance de cette activité de découverte du Parc, la fragilité des entreprises et la position des maires sur cette problématique, y compris le volet pollution » par « Ce constat enjoint M. MOLY à proposer de travailler sur le sujet, en montrant l'importance de cette activité de découverte et de sensibilisation du Parc, la fragilité des entreprises, leur rôle sur le plan de l'emploi, en particulier avec le recrutement de marins-pêcheurs soumis eux aussi à des situations de crises, et la position des maires sur cette problématique ».

Unanimité

Délibération n°2019-005

3. Priorités de surveillance et contrôle 2019

M. FERRARI décline le cadre de priorités de contrôle et de surveillance de l'équipe opérations pour la saison 2019. En termes de méthodes, il importe d'établir des priorités en lien avec des niveaux d'enjeux et d'évoluer dans un cadre collectif. Suivant ces principes, sont opérées des remontées mensuelles des besoins en matière de surveillance et de contrôle des polices de l'environnement marin afin de les communiquer au CACEM (Centre d'appui au contrôle pour l'environnement marin). Un rapportage est également généré. Le Parc, à travers son service Opérations, participe à la Mission Interservices des Polices de l'Environnement, ce qui permet de partager les priorités de contrôle. Les échanges et collaborations se poursuivent également

avec la Procureur, la DDTM, la DREAL, les gendarmeries maritimes de Port-Vendres et Port-la-Nouvelle, les brigades nautiques côtières de Saint-Cyprien et Leucate, la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, la Réserve nationale du Mas Larrieu, et en interne à l'AFB (Service départemental et Direction régionale).

Les changements pour cette année reposent essentiellement sur :

- l'utilisation d'un nouveau logiciel - outil pour la surveillance et le contrôle eau et nature / OSCEAN - couplé à l'application SONGE, permettant ainsi de localiser les points de contrôles, qu'ils soient non conformes mais aussi, et c'est la nouveauté, s'ils sont conformes.
- la mise en œuvre d'un marché pour compléter la flottille du Parc, via l'acquisition d'un bateau hauturier.

Parmi les enjeux prioritaires, les contrôles cibleront les autorisations délivrées, en particulier suite à des avis portant sur des travaux, sur les espèces protégées et sur le respect de la loi sur l'eau. Un focus est prévu sur la pêche maritime de loisirs (chasse sous-marine comprise) ainsi que sur les mérours, corbs et oursins. Une adresse mail pour travailler avec les services de l'Etat a été spécifiquement créée.

Le temps affecté à la surveillance reste globalement basé sur un volume de 20 % du temps des agents.

Un débat s'ouvre sur l'interdiction de la pêche au corb qui cible finalement une catégorie d'utilisateurs, les pêcheurs de loisirs, alors même que les pêcheurs professionnels ne sont pas concernés. Entre égalité de traitement, problématique du braconnage et restauration des populations menacées d'extinction, cet échange autour des corbs et mérours permet aussi d'aborder le suivi qui sera mis en œuvre avec la Réserve pour cartographier la présence des corbs via l'écoute de leurs chants. Il permet aussi de rappeler que le poulpe connaît une pression de pêche croissante et préoccupante.

M. BERLIAT confirme les propos de Bruno FERRARI sur la nécessaire coopération sur des missions de contrôle avec la Réserve notamment, et d'indiquer qu'il aurait pu être opportun d'ajouter le thon rouge à la liste des espèces sensibles à contrôler prioritairement.

La question d'un nouveau bateau est soulevée, en insistant sur l'absolue nécessité qu'il soit en capacité technique de naviguer en « hauturier » et de disposer des autorisations nécessaires en soulignant l'incongruité d'une situation où le bateau du Parc pourrait être verbalisable par les Affaires maritimes.

M. MOLY s'interroge sur les changements à venir en termes de mobilisation des inspecteurs de l'environnement dès lors que le nouvel OFB rassemblera des enjeux terrestres. M. FERRARI précise qu'en effet, les agents du Parc restent très liés au milieu marin même s'il y a des échanges avec des collègues AFB sur quelques opérations ponctuelles. Ce qui se mettra en place après l'installation de l'OFB n'est pas, pour l'instant, clairement défini. Cette question renvoie aussi à un changement de culture qu'il va falloir opérer au sein de ce nouvel opérateur de l'Etat, ce qui apparaît pour certains membres du bureau comme un vrai défi à relever ! M. MAGNIN précise que le sujet de la mutualisation est effectivement un principe mais que les modes opératoires seront à bâtir avec les Directions régionales de l'OFB.

4. Point d'information Natura 2000 (site mixte et pSIC au large)

Une présentation rapide de la coopération public/public entre le Parc et la commune d'Argelès-sur-Mer est commentée par M. MUSARD. Le rapprochement des équipes de terrain pour partager les enjeux de gestion et décliner une feuille de route opérationnelle est en train de s'organiser. L'objectif *in fine* est de mener à bien des opérations de restauration et/ou de maintien dans un bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Concernant les récifs profonds, il est important de rappeler l'origine du processus de désignation de sites Natura 2000 au large et pour lequel le conseil de gestion est informé de manière régulière. En effet, la France a désigné environ 40 % de la mer territoriale en site Natura 2000. Pourtant, malgré les félicitations de la Commission européenne, un déficit de désignation sur les sites au large (récifs et grand dauphin) a été opposé à la France. Pour répondre à ce manquement, l'ex-Agence des aires marines protégées a déployé plusieurs projets d'acquisition de connaissance de grande envergure : MEDSEACAN et le programme d'acquisition et de connaissance sur les oiseaux et mammifères marins (PACOMM).

En parallèle à l'échelle locale, et au niveau du Parc, l'intégration des questions de protection et de conservation des habitats profonds s'est imposée naturellement dans les objectifs de long terme retenus par le conseil de gestion quand il a validé le plan de gestion. La correspondance entre les deux démarches n'est donc pas à démontrer, d'autant que le Parc a aussi très rapidement accompagné des travaux de recherche sur les canyons profonds avec Sorbonne Université.

Après plusieurs années de traitement des données tout en tenant compte d'enjeux économiques et de défense nationale, la France a transmis ses propositions de sites Natura 2000 au large au 31/10/2018. Les travaux réalisés avec Sorbonne Université permettent d'ailleurs d'anticiper et de nourrir les réflexions sur les stratégies de suivi et les indicateurs.

Cette nouvelle carte du Parc naturel marin, qui donne plus de responsabilités au conseil de gestion, est importante à prendre en compte et servira à Alizée MARTIN, arrivée mi-janvier 2019 dans le cadre du projet Life MarHa, de proposer un cycle de travail sur les canyons (connaissance, mise en réseau des acteurs, etc.). Quatre ateliers, plutôt techniques sur les méthodes et outils, sont prévus. Le premier aura lieu à Perpignan, fin 2019, ainsi que le dernier en 2022. D'autres travaux sont prévus tels que des monographies, tandis que des outils de communication sont en cours de conception. Une grande exposition doit passer par Collioure, au Château royal durant l'été 2020, et un film de 8 minutes que Mme MORINEAUX présente aux membres du bureau.

M. PALLARES souligne l'intérêt de ces films et indique la nécessité de déployer des expositions à l'échelle locale ou se servir d'espaces d'échanges à l'instar du dispositif développé par l'UVPO, avec des commissions *ad hoc* sur l'environnement, le tourisme, le fluvial et la formation. C'est un tournant important et il faut s'en saisir, que le Parc participe à ces commissions et que ces films y soient diffusés.

M. MUSARD indique qu'il y avait le souhait de recruter un service civique (VSC) pour réfléchir et concevoir des expositions afin de valoriser le territoire et certains projets du Parc mais cette demande a été refusée après des arbitrages internes au sein de l'AFB.

M. MOLY précise l'importance, mais aussi la difficulté, à aller vers des publics, en témoignent par exemple les deux demi-journées de conférences de Port-Vendres ou de Leucate en 2016 sur les actions du Parc, et de rappeler, pour M. PALLARES, la nécessité de cibler les collégiens et lycéens. A ce titre, la mobilisation d'outils

que le Parc peut financer, comme ce fut le cas pour la mallette pédagogique « Placid le Mérout », ainsi que celle des collectivités pour assurer le relais auprès de leurs jeunes doivent être renforcées. Pour M. AUSCHER et Mme FIALA, le cadre de travail du plan d'action pour le milieu marin, ou des initiatives qui ont fait leur preuve par le passé comme à l'Observatoire, doivent aussi participer des démarches du Parc. A ce titre, la refonte du site Web pourrait permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques.

5. Présentation du sujet de stage " Déploiement d'une démarche et d'outils valorisant les actions portées par les acteurs du territoire contribuant à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc "

Le principe de ce projet, qui a déjà été présenté en conseil de gestion l'automne dernier, est de favoriser un investissement collectif quant à la mise en œuvre du plan de gestion : finalement, le Parc, c'est avant tout le conseil de gestion et l'équipe AFB et moins il y a de distance entre ces deux « entités », plus l'ensemble fonctionne et avance dans le même sens. Les collectivités sont à pied d'œuvre, l'équipe du Parc aussi, mais il importe aussi de partager ce sur quoi les communes travaillent au profit de l'environnement littoral et marin. En filigrane de ce projet, il s'agit aussi de redonner du souffle au Parc, au niveau de son fonctionnement, questionner ses actions : en un mot, il s'agit surtout de passer du « décider ensemble » à « faire ensemble » et le faire savoir.

Eva SAHORES, ayant commencé son stage à la mi-mars, décrit la méthode de travail qui sera privilégiée, à commencer par l'utilisation des cadrages du dispositif TEN « Territoires engagés pour la nature » dont le but est de mobiliser de la meilleure manière possible les collectivités territoriales et de labelliser les démarches exemplaires. Ce dispositif est national mais il se décline par région : la Région Occitanie commence à structurer le cadre de mise en place qu'elle entend proposer. Pour le Parc, il s'agira de suivre les orientations de ce dispositif et de développer un outil, une méthode, pour mettre en place cette communauté d'échanges collectivités-Parc pour en valoriser les actions et partager les bonnes pratiques.

A l'échelle du réseau des parcs naturels marins, le PNM du golfe du Lion a souhaité être moteur dans cette démarche qui, à ce stade, est très exploratoire. Un questionnaire doit être travaillé à cet effet pour rencontrer les maires ou leurs adjoints.

M. AUSCHER demande à mieux comprendre ce label, ce questionnaire. M. MUSARD précise qu'à travers ce questionnaire, il s'agira d'identifier des thématiques et construire un référentiel commun d'actions pouvant être mises en œuvre afin que tout le monde puisse se sentir concerné. Le but est aussi d'accompagner les collectivités et de créer cette communauté (sachant qu'il existe de nombreux dispositifs apparentés), pour les informer, donner des idées concrètes. Une participation aux assises nationales de la biodiversité en juin est prévue et des interactions techniques avec l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie sont déjà actées.

M. MAGNIN insiste sur la spécificité de cette démarche dans le cadre d'un Parc naturel marin car les collectivités peuvent élargir à la fois sur des questions mer et terre. D'où l'importance de bien tester la méthode, de décliner des questions spécifiques au littoral et à la mer ! Etre pilote dans ce domaine est aussi pour nous tous un défi.

Mme FIALA confirme la nécessité de ce couplage terre/mer, en rappelant qu'il lui avait été donné l'occasion de présenter le cycle de l'eau au cours d'un conseil de gestion : le Parc doit sensibiliser les communes et les publics se trouvant à l'intérieur des terres.

M. MOLY souligne les changements à venir pour les PNM de 2^{ème} génération qui auront des objectifs ciblés à atteindre et plus forcément un plan de gestion comme à l'heure actuelle.

6. Point d'info sur le retour de l'atelier retour expérience de la pollution hydrocarbure de l'automne 2018 et Vigipol

M. MAGNIN expose les conclusions de l'atelier organisé le 18 mars avec la DDTM, en particulier sur des perspectives de collaboration avec VIGIPOL. Quelques jours avant l'arrivée des boulettes d'hydrocarbures, une opération POLMAR avait été organisée. Aussi, l'information a-t-elle circulé très rapidement jusqu'aux communes ce qui a permis une réaction appropriée. Les déchets ont été collectés, stockés et confiés à un organisme financé par l'Etat. Le volume collecté a été estimé à environ 40 m³. Il apparaît encore important d'optimiser les techniques de ramassage afin de réduire le volume de sable prélevé.

Ce type d'évènement a besoin d'être anticipé, ce qui est au cœur de l'action de l'Etat en mer depuis la fin des années 1970. Des organismes gravitent autour de cette nécessité absolue, à l'instar de VIGIPOL, un syndicat mixte basé en Bretagne, créé à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz. A ce titre, la démarche Infra-POLMAR permet de préparer, sensibiliser et élaborer des plans de secours avec les communes, de progresser de manière continue dans la réflexion, même dans les périodes de calme. Dans le cadre de cette démarche, les besoins du Parc sont de spécifier ces enjeux, d'étudier la sensibilité des écosystèmes, d'évaluer le risque auquel il peut être exposé, de préfigurer et décliner des mesures de prévention à mettre en œuvre et en adéquation avec les moyens de mobilisation des communes. Les PNM d'Iroise et du golfe du Lion pourraient être pilotes dans cette démarche.

M. MOLY fait état de réactions différentes des communes quand il a fallu interdire l'accès aux plages. Si certaines collectivités ont pris des arrêtés dans ce sens, ce ne fut pas le cas de toutes, ce qui est dommageable dans le cadre du Parc : il n'est pas question de se substituer à l'Etat mais il faut qu'il y ait une continuité entre les communes.

M. BERLIAT explique cette différence de réaction par les conditions d'échanges : les communes ont reçu un mail des services le vendredi à 16h30, ce qui est un peu tard. Nombre de communes ont alors su ce qui se passait et vu ce mail le dimanche, lorsque les boulettes sont arrivées.

Des échanges s'établissent entre MM. PALLARES et AUSCHER sur le dispositif POLMAR dont la portée et le cadre opérationnel ne sont pas si pertinents, ou du moins, pourraient être revus en prenant en compte les vrais périmètres de responsabilités et de capacité à agir, en soulignant par exemples les moyens limités des communes ou l'absence de navires d'intervention et de dépollution à proximité - le plus proche est à Bonifacio ! Une première mesure serait d'obtenir de la Préfecture maritime un bateau dépollueur sur le port de Sète. Il faudrait aussi intégrer la lutte contre les pollutions venues de la mer dans les plans communaux de sauvegarde, actuellement seules deux communes sur le département des Pyrénées-Orientales en sont dotées. La situation pourrait être clairement améliorée au niveau des dispositifs de prévention et d'intervention. Cette pollution mineure met à jour un besoin et une volonté de progresser dans ce domaine,

auquel le parc peut contribuer. Comme le rappelle Mme FIALA, faire face à une pollution d'envergure demain, passe par la prévention et cet évènement récent est une excellente occasion d'avancer en ce sens.

M. HUBERT complète les aspects organisationnels en précisant que les moyens à la mer pourraient être décuplés par l'intermédiaire des navires à passagers disposant d'une plateforme arrière. Il réfléchit lui-même à la possibilité de faire passer les navires à passagers en navires de charge pour transporter des barrages ou du matériel léger. Le littoral français dispose d'une capacité de mobilisation réelle même si des questions réglementaires et financières restent posées. Sur la côte catalane, au moins 8 navires pourraient être éventuellement mobilisés.

M. MOLY souligne la maturité du sujet et s'en félicite. Il propose qu'au prochain conseil de gestion, le Parc soit porteur de propositions sur cette problématique.

7. Cahier des charges pour l'intervention d'un programmiste sur la maison du Parc

M. MAGNIN expose l'état d'avancement du projet d'ensemble : cinq propositions sont à ce stade formalisées, deux sur Argelès-sur-Mer, une à Banyuls-sur-Mer, deux à Port-Vendres. La commune de Torreilles pourrait également faire une proposition. L'AFB ne s'est pas encore prononcée sur le principe de loger le Parc dans un bâtiment plus définitif, mais les modalités restent à consolider entre l'option construction ou l'option déménagement dans des bâtiments existants. L'idée est de travailler sur les différentes offres avec un programmiste pour aider l'AFB à se positionner sur cette question.

La Direction recense donc actuellement ses besoins : la question reste ouverte par exemple à propos d'un espace dédié à l'accueil du public, pour se faire connaître. Cette perspective devra aborder la question difficile du personnel qui serait dévolu à cette mission, même saisonnière. Les discussions permettent d'évoluer sur les critères à retenir, d'évaluer la possibilité de distinguer les trois fonctions attendues de ces locaux : administratives, techniques et d'accueil du public. Les dissocier peut aider au choix et penser pourquoi pas à des implantations disjointes.

Pour M. PALLARES, configurer un projet basé sur une unité de lieu est beaucoup plus pertinent, encore plus si les locaux sont géographiquement placés en plein milieu du Parc.

Avec 5000 €/mois de location tous locaux compris, M. MAGNIN confirme la nécessité d'évoluer d'autant que cette perspective peut intéresser la Région et les collectivités dans le cadre de projets à soutenir. La démarche se décline en quatre phases avec le programmiste : affiner les besoins en interne ; analyser les propositions et présélectionner les meilleures ; analyse détaillée et étude de faisabilité technique ; travail avec l'AFB sur les modalités administratives et juridiques (location, crédit-bail) sachant qu'il est très peu probable que l'AFB s'engage dans un investissement. Dans ce cadre, il a été décidé d'activer un petit comité technique composé du président du conseil de gestion, le directeur, un représentant de l'AFB au niveau national et un ou deux représentants du personnel.

M. MOLY souhaite, pour sa part, la participation d'un autre membre du conseil de gestion à ce comité technique.

Le lancement de la consultation pour disposer de propositions de programmistes est prévu sous 10 jours.

8. Actions en communication/sensibilisation (évolution du site Web, film sur les canyons et programme " fête de la nature 2019 ")

Mme MORINEAUX expose le travail de refonte du site internet car la maintenance du site actuel n'est plus assurée. Tous les parcs retravaillent à une refonte globale, l'angle de communication privilégié étant d'aller vers le grand public, celui d'aujourd'hui étant très institutionnel. Ce nouveau site déclinera différents onglets notamment, avec une arborescence ouvrant sur l'agenda des manifestations présentes sur le Parc organisées ou non par lui, les actualités, la biodiversité, le patrimoine maritime, les hommes et la mer.

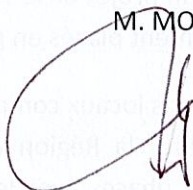
La page Facebook du Parc connaît toujours une bonne progression, avec 1690 abonnés à la page. Une analyse est en cours sur les posts : 1500 vues sur les posts classiques sont enregistrées, pouvant aller jusqu'à 300 000 vues pour les posts à succès type baleine.

Le programme de la fête de la nature est rapidement esquissé, en lien avec l'UDSIS et l'atelier des barques à Paulilles d'une part et d'autre part, avec des sorties cétacés.

M. BERLIAT annonce au bureau l'aboutissement imminent du travail pour limiter la propagation de la caulerpe, les pêcheurs étant informés de la réglementation à venir sur le secteur identifié. Sa présence semble s'être réduite suite à des plongées récentes du Parc mais une reprise est tout à fait possible avec le réchauffement des eaux d'où l'intérêt de maintenir la vigilance de tous.

En conclusion, M. MOLY remercie l'ensemble des participants. Il indique que les bureaux seront dorénavant itinérants, allant de communes en communes. Les conseils de gestion, pour des raisons logistiques d'organisation, seront maintenus en priorité à la communauté de communes à Argelès-sur-Mer.

La séance est levée à 17h30.

M. MOLY


Président du Parc naturel marin
du golfe du Lion